



Guide de l'hygiène, de la sécurité, de la santé, du bien-être et de la qualité de vie au travail dans la FPT

Par Élie MAROGLOU,
ingénieur en chef territorial,
président de l'association ResPECT

et Thierry RIEFFLE,
ergonome/préventeur,
trésorier de l'association ResPECT



Repères 3 - Juillet/Août 2026

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex
<https://boutique.territorial.fr>

A contribué à la rédaction initiale de ce classeur :
Ghyslaine DURAND, service documentation, centre de gestion de la FPT de l'Oise

Ce classeur est dirigé par

Karim DOUEDAR,
manager territorial retraité

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction
et indiquons systématiquement les sources des schémas, images,
tableaux, etc. repris dans nos classeurs.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression
d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter :
nathalie.marion@territorial.fr.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement
de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données
est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.



Sommaire

Introduction générale - De l'histoire de la sécurité et de la santé sur les lieux de travail au droit à la santé consacré

Partie 1

Panorama du cadre juridique de l'hygiène, de la sécurité, de la santé, du bien-être et de la qualité de vie au travail dans la FPT

Introduction

I • Le cadre juridique de l'hygiène, de la sécurité, de la santé, du bien-être et de la qualité de vie au travail dans la FPT

A - Le dispositif européen

1. Les fondements européens de la santé et de la sécurité au travail, la directive-cadre n° 89/391/CEE
2. La loi française de transposition

B - Le dispositif de la fonction publique

1. Le principe général de protection prévu par la Constitution
2. La garantie fondamentale accordée par le CGFP
3. Le Code général de la fonction publique
4. La signification de la « protection » et de la « garantie fondamentale »

C - Le dispositif législatif et réglementaire dans la fonction publique d'État

1. La transposition et l'adaptation du Code du travail vers le droit administratif
2. Le renvoi aux dispositions du Code du travail
3. L'élargissement prévu par le décret du 9 mai 1995
4. Les évolutions liées à l'accord santé et sécurité du 20 novembre 2009 et aux décrets modificatifs du décret originel qui ont suivi la signature de l'accord
5. Les évolutions liées aux décrets modificatifs pris après l'accord SST

D - Le dispositif législatif et réglementaire dans la fonction publique territoriale

1. Le cadre juridique
2. Le régime de droit commun des règles d'hygiène et de sécurité du Code du travail
3. Les règles d'exception d'hygiène et de sécurité du décret FPT
4. Le décret FPT n° 85-603 et ses applications
5. Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021
6. Tableau récapitulatif des principaux textes applicables dans la FPT

II • L'actualisation chronologique des dispositions de droit public et de droit privé

A - Le décret n° 2000-542 modifiant le décret n° 85-603

1. Les apports du décret modificatif
2. L'avènement du droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent au sein de la FPT
3. Tableau récapitulatif des apports du décret modificatif n° 2000-542

B - La loi n° 2007-209 modifiant la loi statutaire n° 84-53

1. La réglementation
2. L'élargissement des missions des centres de gestion départementaux

3. Les dispositions nouvelles en faveur de l'intercommunalité
4. La consécration législative des principes d'hygiène et de sécurité
5. Tableau récapitulatif des apports de la loi n° 2007-209

C - L'ordonnance n° 2007-329 modifiant la partie législative du Code du travail

1. La réglementation
2. Les justifications de la réorganisation du Code du travail
3. L'esprit pédagogique du nouveau Code du travail

D - Le décret n° 2008-339 modifiant le décret n° 85-603

1. La transcription des dispositions de la loi n° 2007-209
2. Tableau récapitulatif des apports du décret n° 2008-339

E - Le décret n° 2008-244 modifiant la partie réglementaire du Code du travail

1. La réglementation
2. Les singularités de la partie réglementaire
3. Les dispositions recodifiées
4. Les intentions du législateur

F - L'accord Santé et sécurité au travail du 20 novembre 2009 et son impact sur le décret n° 85-603

G - Le décret n° 2011-184 du 16 février 2011

H - Le décret n° 2012-170 modifiant le décret n° 85-603

1. La transcription des dispositions de l'ordonnance n° 2007-329 et du décret n° 2008-244
2. La mise en application des dispositions de l'accord santé et sécurité du 20 novembre 2009, du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 et de la circulaire d'application du 12 octobre 2012
3. Conclusion

I - L'accord du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique

J - Le décret n° 2015-161 du 11 février 2015

K - Les décrets n° 2016-151 du 11 février 2016, n° 2016-1070 du 3 août 2016 et n° 2016-1624 du 29 novembre 2016

1. Le décret n° 2016-151 du 11 février 2016
2. Le décret n° 2016-1070 du 3 août 2016
3. Le décret n° 2016-1624 du 29 novembre 2016

L - La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique consacre son premier volet au dialogue social

1. Le comité social, nouvelle instance unique de dialogue
2. Création d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
3. Délais de mise en place des comités sociaux
4. Dispositions transitoires

M - Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

N - La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail

O - Le 4^e plan Santé au travail 2021-2025

P - Le plan Santé au travail 2021-2026 dans la fonction publique

1. Développer le dialogue social et le pilotage de la santé et de la sécurité au travail
2. Prioriser la prévention primaire et développer la culture de prévention
3. Favoriser la qualité de vie au travail
4. Prévenir la désinsertion professionnelle
5. Renforcer et améliorer le système d'acteurs de la prévention

Q - L'accord-cadre sur le télétravail dans la fonction publique

1. Un décret dérogatoire pour le télétravail
2. Le « droit » à la déconnexion

R - Des thématiques qui appellent des modifications d'ampleur

1. Les risques psychosociaux
2. La prévention des « troubles musculo-squelettiques »
3. L'emploi des personnes handicapées
4. La rénovation du dialogue social
5. L'amélioration des conditions de travail dans la fonction publique territoriale
6. L'évaluation des risques professionnels différenciée selon le sexe – une obligation de 2014 jamais appliquée !

S - Circulaire du 11 juin 2024 relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) dans la fonction publique (NOR : TFPF2413788C)

1. Notes sur la circulaire relative à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact) dans la fonction publique datée du 11 juin 2024
2. En résumé

T - Application en 2026 des nouvelles dispositions législatives et réglementaires relatives au dialogue social dans la fonction publique territoriale

Introduction

1. Textes de référence et points clés pour la mise en place des instances
2. Composition des CST et des F3SCT
3. Les modalités d'élection des représentants du personnel au sein du CST et de désignation des représentants du personnel de la F3SCT
4. Attributions et fonctionnement du CST et de la F3SCT
5. Articulation entre le CST et la F3SCT – Cas de désaccord
6. Fonctionnement du CST et de la F3SCT
7. Existence d'une cause de danger grave et imminent

Conclusion

Partie 2

La santé et la sécurité au travail : l'évaluation et la prévention des risques et des troubles professionnels

Introduction

I • L'évaluation et la prévention des risques et des troubles professionnels : une responsabilité de l'employeur en constante amélioration qui requiert de la méthode

A - Cadre juridique et méthodologique de l'évaluation et de la prévention des risques professionnels

Introduction

1. Les principes juridiques et méthodologiques de la prévention des risques professionnels, de la santé et de la sécurité au travail
2. L'obligation générale d'évaluation et de prévention des risques professionnels s'impose aux autorités territoriales

B - L'évaluation des risques professionnels, un véritable outil de prévention à la disposition des employeurs

1. La prévention des risques et des troubles professionnels, des principes généraux de prévention à la démarche d'évaluation des risques
2. La retranscription du résultat de l'évaluation des risques professionnels dans le document unique et l'enjeu du plan d'actions
3. Le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRI Pact)
4. L'évaluation de la pénibilité

C - La traçabilité de la prévention et de la gestion des risques professionnels

1. Principes et formalités communs des registres réglementaires
2. Les registres prévus par le décret n° 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité
3. Les registres prévus par le Code du travail
4. L'unicité du registre proposé par le Code du travail : le RUSST
5. Les documents hiérarchiques complémentaires concourant à l'efficacité de la traçabilité
6. La communication et l'information envers les agents
7. Tableau récapitulatif des documents obligatoires et recommandés de traçabilité de la prévention et de la gestion des risques professionnels

D - L'aide à la conduite de la prévention des risques par le soutien du Fonds national de prévention

1. La réglementation
2. La vocation pédagogique de la circulaire de base de 2004 complétée en 2008
3. La considération des risques psychosociaux par le FNP
4. La mutualisation des finalités et des moyens
5. Des concepts 2004/2006 aux thématiques 2007/2009
6. Le programme d'actions du FNP 2010/2013
7. La synergie Plan de santé au travail 2010/2014 du gouvernement et programme d'actions 2010/2013 du Fonds national de prévention
8. L'objectif à terme
9. Programme d'actions 2014-2017 du FNP
10. Le programme d'actions des années 2018-2022 et suivantes du FNP

E - L'obligation de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles

1. Appréhender l'urgence par une organisation a priori des secours
2. Maîtriser a posteriori les procédures administratives des accidents du travail et des maladies professionnelles

F - L'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles

1. L'analyse des accidents et des maladies professionnelles
2. Les méthodes d'analyse des accidents et des maladies professionnelles
3. L'intérêt de l'utilisation d'une méthode en fonction des choix internes

G - La reconnaissance des accidents de trajet, de service et des maladies professionnelles, le placement du fonctionnaire en CITIS

Préambule

1. Quelques références législatives et réglementaires
2. Le CITIS, un régime unique
3. La procédure de demande d'octroi d'un CITIS
4. L'examen de la demande par l'administration
5. Les décisions de l'autorité territoriale
6. Les droits et les obligations en CITIS
7. Quelle durée pour le CITIS ?
8. La fin du CITIS et les constatations

9. Les déclarations d'aptitudes ou d'inaptitudes
10. La rechute

II • La prévention et la gestion de certains risques particuliers

A - Le « plan national canicule »

1. La réglementation
2. L'application des dispositions selon le niveau d'alerte
3. Les droits de l'employé
4. Les devoirs de l'employeur
5. Conseils médicaux en cas de canicule

B - Le risque « tabac » et vapotage

1. La réglementation
2. Les sanctions judiciaires
3. Règlement intérieur et sanctions disciplinaires
4. Le temps de travail
5. Les acteurs de la prévention
6. Le dialogue social et l'objectif d'une administration sans tabac
7. Les initiatives de prévention dans les collectivités
8. Le message sanitaire de grande ampleur

C - Le risque « alcool »

1. La réglementation
2. Le règlement intérieur
3. Les contrôles professionnels
4. Les responsabilités et les sanctions
5. La prévention individuelle
6. La sensibilisation de l'ensemble du personnel
7. Les initiatives de prévention dans les collectivités
8. Le soutien possible du fonds national de prévention
9. La prise en compte d'un problème de santé publique

D - Les risques « psychosociaux »

1. Les notions de stress et de risques psychosociaux
2. La réglementation relative au stress et aux risques psychosociaux
3. La prévention des RPS dans la fonction publique territoriale
4. Le télétravail, nouveau champ d'exposition aux RPS et au stress

E - Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel

1. Les harcèlements « moral et sexuel » font partie des risques psychosociaux
2. Les manifestations du harcèlement moral ou sexuel
3. Le harcèlement moral
4. Le harcèlement sexuel
5. La protection fonctionnelle des agents publics en cas de harcèlement moral ou sexuel
6. La protection des victimes par le Défenseur des droits
7. La prévention du harcèlement moral ou sexuel
8. La prévention du harcèlement moral ou sexuel dans les collectivités territoriales
9. La répression du harcèlement moral et sexuel
10. La considération d'une souffrance au travail
11. Le dispositif de signalement
12. Les protections et garanties contre les discriminations

F - Les « troubles musculo-squelettiques »

Contexte

1. L'identification des TMS

2. La prévention actuelle des TMS
3. La prévention en devenir des TMS

G - Protection fonctionnelle des agents contre la violence au travail

1. Notion et définition de la violence au travail
2. Le traitement de la violence externe par la protection fonctionnelle
3. L'appréciation de la réglementation par le juge judiciaire
4. La considération urgente des risques psychosociaux

H - La formation aux premiers secours

Conclusion

Partie 3

Les applications du Code du travail

Introduction

I • Hygiène, santé, sécurité et prévention des risques dans les lieux et dans les utilisations des équipements de travail

A - Historique et philosophie de l'hygiène, de la santé, de la sécurité, de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail selon le Code du travail

1. L'évolution de la réglementation
2. Les concepts d'hygiène, de santé et de sécurité
3. La formation comme vecteur de prévention

B - Les obligations du constructeur de locaux et du concepteur d'équipements de travail et de protections individuelles

1. La réglementation
2. Les principes généraux de santé et de sécurité des lieux, des équipements de travail et des protections individuelles dans la partie législative
3. Les règles techniques des lieux de travail dans la partie réglementaire
4. Les règles techniques des équipements de travail et des protections individuelles dans la partie réglementaire
5. Les procédures de certification à respecter

C - Les obligations de l'employeur et de l'employé utilisateur

1. La réglementation
2. Les principes généraux de santé et de sécurité des lieux, des équipements de travail et des protections individuelles dans la partie législative
3. Les règles techniques des lieux de travail dans la partie réglementaire
4. Les règles techniques des équipements de travail et des protections individuelles dans la partie réglementaire
5. Les formations, autorisations et habilitations exigées pour certains travaux réalisés par le personnel
6. La transcription des dispositions dans le décret hygiène et sécurité FPT n° 85-603

D - Tableau récapitulatif des prescriptions des lieux, des équipements de travail et moyens de protection – Les obligations du constructeur/concepteur et de l'employeur/employé (Code du travail)

II • L'évaluation et la prévention de certains risques spécifiques

A - Les risques à évaluer, à prévenir pour éviter les accidents du travail

1. Les risques de chute de hauteur inhérents aux travaux en hauteur
2. Les risques d'accident inhérents aux manutentions manuelles de charges lourdes

3. Le travail isolé
4. Le travail posté, le travail de nuit et la pénibilité

B - Les risques à prévenir et à maîtriser pour éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles

1. Les risques chimiques
2. Les risques biologiques

C - Les risques à maîtriser pour éviter certains autres troubles physiques et psychologiques

1. Les dangers et les risques liés à l'exposition professionnelle au bruit
2. Les dangers et risques liés à l'exposition aux vibrations mécaniques
3. Les risques pour la santé inhérents au travail sur écran

D - Les risques à maîtriser lors de certaines opérations de coactivités

1. Les travaux réalisés par une entreprise extérieure
2. Les opérations de bâtiment ou de génie civil

III • Les dispositions particulières de protection envers certaines catégories d'agents

A - La protection des jeunes de moins de 18 ans

1. Les conditions de protection liées à l'âge
2. Les conditions de protection liées à la durée de travail
3. Les conditions de protection liées aux travaux
4. Les conditions de protection liées à l'intégrité physique et morale
5. Les dispositions contenues dans le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié

B - La protection des femmes et de la maternité

1. Les conditions de protection liées aux travaux
2. Les conditions de protection liées à la maternité

C - La protection des personnes handicapées

1. La réglementation de droit privé et de droit public
2. Les conditions d'emploi dans la fonction publique
3. Le rôle des employeurs publics en faveur des personnes handicapées
4. Le rôle facilitateur du FIPHP en faveur des personnes handicapées

Conclusion

Partie 4

Les responsabilités en matière d'hygiène, de sécurité, de santé, de bien-être et de qualité de vie au travail

Introduction

I • La responsabilité administrative et civile

A - Les fondements de la responsabilité administrative et civile et les personnes concernées

1. Qui est concerné par cette responsabilité ?
2. Qui peut engager cette responsabilité ?
3. Quels sont les fondements de l'engagement de cette responsabilité ?
4. Dans quel cas estimer la responsabilité « sans faute » ?
5. Dans quel cas estimer la responsabilité « pour faute » ?

B - Responsabilité administrative et civile et procédures contentieuses

1. *Quelle est la démarche à adopter ?*
2. *Comment le juge administratif apprécie-t-il la notion de « faute » ?*
3. *Quels sont le but et l'objet de la démarche contentieuse ?*
4. *Dans ce contexte de responsabilité administrative, peut-on avoir recours aux tribunaux judiciaires ?*
5. *Quel est le régime de réparation si la victime est un fonctionnaire ?*
6. *Un agent contractuel peut-il engager la responsabilité administrative de son employeur ?*

II • La responsabilité pénale

A - Les fondements de la responsabilité pénale et les personnes concernées

1. *Qui est concerné par cette responsabilité ?*
2. *Qui peut engager cette responsabilité ?*
3. *Quels sont les fondements de l'engagement de cette responsabilité ?*
4. *Dans quel cas estimer la responsabilité pénale pour une infraction au Code du travail ?*
5. *Dans quel cas estimer la responsabilité pénale pour une infraction au Code pénal ?*

B - Responsabilité pénale et procédures contentieuses

1. *Quelle est la démarche à adopter ?*
2. *Comment le juge judiciaire apprécie-t-il la notion d'« infraction au Code du travail » ?*
3. *Comment le juge judiciaire apprécie-t-il la notion d'« infraction au Code pénal » ?*
4. *Comment le juge judiciaire apprécie-t-il la responsabilité de l'auteur de l'infraction ?*
5. *Comment le juge judiciaire apprécie-t-il la faute commise ?*
6. *Quels sont le but et l'objet de la démarche contentieuse ?*

III • La responsabilité disciplinaire

A - Les fondements de la responsabilité disciplinaire et les personnes concernées

1. *Qui est concerné par cette responsabilité ?*
2. *Quels sont les fondements de l'engagement de cette responsabilité ?*

B - Responsabilité disciplinaire et procédure hiérarchique

1. *Quelle est la réglementation applicable ?*
2. *Dans quel cas estimer la responsabilité disciplinaire ?*
3. *Quelle est la situation statutaire de l'agent poursuivi pénalement ?*

IV • Les responsabilités en cas de harcèlement moral ou sexuel

A - Responsabilité administrative et harcèlement

B - Responsabilité pénale et harcèlement

V • Les systèmes de protection des personnes physiques et morales

A - Responsabilités et systèmes de protection

1. *Comment peut-on se protéger de l'engagement de la responsabilité administrative et civile ?*
2. *Comment l'employeur peut-il se protéger de l'engagement de sa faute inexcusable ?*
3. *Comment les personnes physiques peuvent-elles se protéger de l'engagement de la responsabilité pénale ?*

B - Responsabilités et exclusion de protection

1. *Un contrat d'assurance ne peut pas protéger de l'engagement de la responsabilité pénale*
2. *La loi d'amnistie ne conçoit pas de protection pour les fautes pénales d'hygiène et de sécurité*

Conclusion

Partie 5

L'ensemble des moyens en matière d'hygiène, de sécurité, de santé, de bien-être et de qualité de vie au travail

Introduction

I • Les moyens humains, structurels, de formation et d'informations en santé et sécurité au travail

A - Les moyens humains en santé et sécurité au travail

1. *L'assistant de prévention*
2. *L'agent chargé de la fonction d'inspection*

B - Les moyens structurels de l'hygiène et de la sécurité

1. *L'hygiène et la sécurité au Conseil supérieur de la FPT*
2. *Les comités sociaux territoriaux et les formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail*

C - Les grands principes de formation des agents publics et des membres des instances de dialogue social CST et F3SCT dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

1. *Les principes directeurs de la formation en santé et en sécurité au travail*
 2. *Les principes généraux de prévention : le socle de la formation en santé et sécurité au travail*
 3. *Les dispositions du Code général de la fonction publique relatives à la formation en santé au travail*
 4. *Les articles de la quatrième partie du Code du travail consacrés à l'information et à la formation des travailleurs*
 5. *Les obligations générales de l'employeur en matière de formation et d'information*
 6. *Le régime des formations obligatoires en santé et sécurité au travail dans la fonction publique territoriale*
 7. *La formation des membres du CST et de la F3SCT*
 8. *Formations et informations obligatoires des agents territoriaux*
 9. *Le rôle des acteurs de prévention dans le dispositif de formation*
 10. *Les outils de prévention devant être intégrés dans les formations*
 11. *Les domaines prioritaires de formation en santé et sécurité au travail*
 12. *Les recommandations opérationnelles pour les collectivités*
- Conclusion*

II • Les moyens de prévention médicale en santé et sécurité au travail

A - Le service de médecine préventive

1. *Quels fondements juridiques pour le SMP ?*
2. *Quels personnels pour le SMP ?*

B - Les missions du service de médecine préventive

1. *Quelles missions générales pour le SMP ?*
2. *Quelles missions spécifiques et quel temps de travail imparti ?*
3. *Quelle action sur le milieu professionnel ?*
4. *Quelle surveillance médicale envers les agents ?*
5. *Traçabilité de la prévention et portée des décisions médicales*

C - Le médecin agréé, médecin expert, médecin de l'administration...

1. *Les références juridiques*
2. *Le médecin agréé*
3. *Le champ des compétences*
4. *La désignation*
5. *Les avis*

D - Fusion du comité médical et de la commission de réforme

E - Des nouvelles règles pour le temps partiel thérapeutique

- 1. L'autorisation et les contrôles*
- 2. La quotité de temps de travail*
- 3. La prolongation et l'expertise*
- 4. L'avis du conseil médical*
- 5. Les dispositions diverses*
- 6. La formation professionnelle*
- 7. Le cas particulier des fonctionnaires ayant plusieurs employeurs*

F - La procédure de reclassement des fonctionnaires reconnus inaptes

Conclusion

Pour aller plus loin

Conclusion générale

Textes officiels et informations diverses